



AVIS DE COURSE

National 590
12 et 13 septembre 2020
Arcachon
Cercle de la Voile d'Arcachon
Grade :5A
Série : 590

La mention [DP] dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série 590
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne jusqu'au 11 septembre à l'adresse :

<https://www.e-cotiz.com/app/site/13542-national-590-2020>

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 20 € par bateau.

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	12/09/2020	9h00 à 12h00
Cocktail des équipages		19h00

5.1 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
12/09/2020	BRIEFING à 13h00
	14h00
13/09/2020	12h30

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

www.voile-arcachon.org

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit.
7.2 La zone de course est dans la zone Arcachon Pereire ou nord CVA

8. SYSTEME DE PENALITE

Application de la RCV 44.1 : pénalité de deux tours.

9. CLASSEMENT

- 9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.
9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.
(b) Quand 5 à 8 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Ponton R

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. DISPOSITIONS PARTICULIERES COVID-19

- 13.1 Chaque participant est parfaitement conscient :
- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
 - Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
 - Que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
 - Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
 - Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants. »
- 13.2 Un bateau qui a un cas suspect de Covid-19 dans son équipage doit immédiatement informer l'autorité organisatrice et se retirer de la course.

14. PRIX

Des prix seront distribués aux vainqueurs.

15. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CVA : 05 56 83 05 92

Mail : contact@voile-arcachon.org

17. HORAIRE DES MAREES

		BM	PM	Coef
ARCACHON	12/09/20	6h39	13h38	31
ARCACHON	13/09/20	8h23	15h03	42